

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Samuel Fafard

<https://www.cadre21.org/membres/8d777a2141a1b7f8696cd269>

Date d'obtention : 2025-01-21 19:36:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, face à une situation de sextage rapportée, il faut d'abord accueillir l'auteur du signalement et/ou la victime afin de créer un climat de confiance. L'intervenant va ensuite évaluer l'incident en complétant la grille d'évaluation de l'incident où les informations permettront de guider les interventions futures (amorce, nature, intentions, étendue). La grille doit être complétée avec tous les élèves impliqués dans l'incident (sauf auprès de l'instigateur dans le cas d'un acte malveillant) et les informations permettront de comprendre l'implication des différentes personnes impliquées. À la lumière des informations reçues de la personne ayant fait le signalement et les autres personnes impliquées, l'intervenant jugera si l'incident est de nature malveillant ou impulsif.

Si l'intervenant juge qu'il y a acte malveillant et de nature criminelle, à l'aide de critères prédéfinis dans la trousse Sexto, il doit contacter la police. L'intervenant va collaborer avec la police afin d'organiser les interventions à venir en lien avec le cadre scolaire (communication avec les parents, signalement à la DPJ). La police fera son enquête traditionnelle pour ce qui a trait au cadre criminel de l'incident. L'intervenant scolaire doit ensuite rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version des faits et juger l'intention du geste commis, confisquer son téléphone cellulaire mais ne pas compléter la grille avec ce dernier.

Si l'intervenant juge d'un acte impulsif, l'intervenant remplit la grille d'évaluation avec les adolescents impliqués en prenant en compte les règles de l'école et/ou les lois pouvant avoir été transgressées. L'intervenant doit confisquer les cellulaires s'il a des motifs de croire que du matériel de pornographie juvénile peut être utilisé à des fins de possession, d'usage ou de distribution, et communiquer avec la police pour la suite de l'intervention. L'intervenant contacte les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués et fait un signalement à la DPJ. La police rencontre l'instigateur et ses parents afin d'en faire la sensibilisation Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de mettre l'emphase sur la compréhension de l'incident et de faire du sens avec les résultats obtenus dans les grilles d'évaluation complétées. Il est également important d'inclure toutes les personnes impliquées dans l'incident dans les rencontres individuelles pour remplir les grilles, puisqu'une personne peut apporter un portrait différent de la situation et amener de nouveaux faits. J'en retiens également qu'il est important que la victime et les autres élèves au courant ou impliqués dans l'incident puisse se sentir en sécurité, écouté et que la situation est prise en charge rapidement. Il est tout aussi urgent d'agir de manière préventive et utiliser la sensibilisation auprès des jeunes, tout en appliquant les codes de conduite prévus par la loi, d'où l'importance de collaborer avec les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Deux éléments en particulier me semblent plus délicates. D'une part, préserver l'intégrité de la victime peut devenir ardu tout dépendamment du moment où la situation est transmise à un intervenant scolaire. Si une situation a dégénéré sur un certain temps, et que des images circulent sur les réseaux sociaux, il devient difficile pour l'intervenant d'assurer une sécurité à la victime. C'est quelque chose de délicat lorsque la victime est grandement affectée par des symptômes variés liés à l'incident.

L'étape de l'application de la méthode Sexto qui me semble plus délicate est dans le jugement de l'intervenant scolaire quant au caractère impulsif ou malveillant. Il peut devenir difficile pour l'adulte de recevoir des témoignages teintés par les effets que l'incident ont sur eux ou leur camarade, tout en témoignant comme adulte du caractère immature et impulsif de l'instigateur. Une certaine zone grise peut apparaître dans certaines situations.